



Compte rendu du Conseil de la Vie Sociale du mercredi 08 janvier 2014

Personnes présentes : Mesdames BERNARD, BERNARDIN, MARECHAL, GAUVRIT, JONGHMANS, LAUSECKER, GUIMBERTEAU, LARRE, FAVRE, LAUNAY, LAVEDRINE, BRUANT, CELLE.

Messieurs LARRE, DUMOULIN, RENO.

Personnes excusées : Messieurs BARDIN, CAMBERLEIN, CARMILLET.

09h30 à 12h30

Avant de débiter la séance Madame BERNARD, Présidente du CVS souhaite une bonne année ainsi qu'une bonne santé à tous.

I. Approbation du compte-rendu du CVS du 16 octobre 2013.

Pas de remarque, le compte-rendu est approuvé.

II. Rendez-vous avec l'ARS le 16 octobre 2013 : teneur des échanges.

Une note de situation a été rédigée par Monsieur CARMILLET et adressée à l'attention de la Direction Générale suite au rendez-vous entre Monsieur CAMBERLEIN, Directeur Général de l'Association, Madame ROUX-FROSSARD, Directrice Administrative et Financière, Monsieur CARMILLET, Madame LAUSECKER, Monsieur RENO et les représentantes de l'ARS.

Celle-ci reprend les éléments échangés à savoir :

- **La validation du renouvellement du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) pour 5 ans :**

Celui-ci est moins favorable que le précédent car il n'autorise plus les transferts de convergence tarifaire inter-établissements entre la région d'Ile-de-France, la région Centre et l'Oise. Ce qui se traduit par une baisse de 120 000 € par an pour notre établissement.

- **La baisse du nombre de personnes accueillies au titre de l'Amendement CRETON :**

L'Amendement CRETON est un dispositif qui permet de prolonger l'accueil des personnes ayant dépassé l'âge limite réglementé par l'agrément de l'établissement (de 6 à 20 ans pour l'EME du Château de LAUNAY).

Cette autorisation à titre dérogatoire délivrée par la MDPH est à renouveler tous les ans.

Elle doit permettre à la famille de faire des démarches auprès d'établissements adaptés pour l'accueil de leur enfant (Maison d'Accueil Spécialisée ou Foyer d'Accueil Médicalisé). Ces dernières bénéficient, si elles le souhaitent, du soutien de l'assistante-sociale.

Depuis 2012, nous avons comptabilisé 17 départs et 17 arrivées au sein de l'établissement.

Surtout depuis l'ouverture de la structure pour adultes de Cigogné, ce qui a permis le départ de personnes accueillies au titre de l'Amendement CRETON et l'accueil de résidents plus jeunes.

La DT/ARS insiste pour que ce travail se poursuive et que le nombre de jeunes accueillis au titre de l'Amendement CRETON continue de baisser (actuellement 19 sur 60).

D'autant que de nombreux enfants nés en 1994 vont venir augmenter ces chiffres cette année (+5).

- **La validation d'un « agrément flottant » concernant les profils des personnes accueillies :**
 Actuellement notre agrément est prévu pour l'accueil de 40 internes et 20 externes.
 Avec cet « agrément flottant » nous pourrions passer à 35 internes/25 externes voire même 30 internes/30 externes, et possibilité de passer de l'un à l'autre selon les besoins.
 Cette souplesse permettra l'adaptation aux demandes des parents qui sont fluctuantes en fonction des situations et de leur évolution,
- **Equilibre financier :**
 Le résultat s'établit à -63 055,28 euros constitué pour partie du rattrapage de 105 000 euros et 50 000 euros de transports externes supplémentaires. Nous progressons dans notre rétablissement financier. Cet effort d'économie doit absolument se poursuivre sur 2014.
- **Evaluation interne et externe :**
 Les résultats faisant suite à l'évaluation externe sont plutôt favorables pour l'établissement.
 Le cabinet Pluriel a transmis les éléments qui serviront de base de travail pour le groupe se réunissant trimestriellement autour de la Qualité.
- **Projets nationaux :**
 Un groupe de travail se réunit actuellement pour travailler autour de la mise en place du dossier informatisé des usagers au sein des établissements du CESAP.
 Celui-ci aura pour but de centraliser informatiquement les données médicales concernant la personne. Ils seront visibles par toutes les structures et services hospitaliers équipés ce qui facilitera les transmissions d'informations notamment lors d'hospitalisations.
- **Projets locaux :**
 Le projet « Ensemble contre la douleur » est en cours d'élaboration.
 Les personnes intervenues lors de la réunion parents/professionnels du 18 mars 2014 viendront rencontrer les médecins ainsi que la direction et 2 personnes ressources désignées au sein de l'établissement le 4 février 2014 afin de déterminer les orientations de ce projet.
 Il sera ensuite constitué un groupe de travail avec des représentants des professionnels de chaque unité ainsi que des représentants des usagers afin d'établir concrètement les étapes de ce projet.
- **La fonction « parrainage » :**
 Le principe est de transmettre les valeurs de l'association et de l'établissement aux jeunes professionnels arrivés depuis peu. Ceci par le biais des personnels plus aguerris, qui auront le statut de « parrain » après avoir suivi une formation spécifique.
- **Ecriture du projet AMP/AS :**
 Dans la continuité du projet de nuit et du projet IDE, l'écriture du projet AMP/AS va débiter au cours du premier trimestre 2014.
- **Projet éducatif de l'EME :**
 Après quelques mois de recul la réorganisation de l'établissement semble donner satisfaction auprès des unités concernées, notamment grâce à la cohérence de la constitution des groupes.
 Notre volonté de la mise en place d'un groupe avec appui d'un instituteur spécialisé est toujours forte même si le projet ne se fera pas cette année.
 Madame BERNARD fait lecture d'un courrier de l'Inspecteur académique reçu par les parents qui annonce ce report.
- **Outils institutionnels :**
 La poursuite de la mise en place de la Fiche de Signalement d'Evènement Indésirable.
 Pour l'instant il y a peu de retours et ceux-ci sont plutôt accés sur des problèmes organisationnels.

III. Accidents de résidents dans l'établissement : protocole de suivi.

Lorsqu'un enfant tombe d'un fauteuil ou tombe, comment est fait le suivi, est-ce qu'un protocole est mis en place ?

Un lundi matin pendant les vacances de Noël une maman qui accompagnait son enfant de retour de week-end a retrouvé une résidente par terre qui était tombée et il n'y avait personne en proximité sur l'unité.

Existe-t-il des statistiques sur le nombre d'accidents au sein de l'établissement ?

Concernant la situation décrite, nous remarquons que c'est toujours lors d'une convergence de situations exceptionnelles que les accidents arrivent.

Dans le cas présent, il s'agissait d'une période de vacances, l'effectif en personnel était donc moins important qu'à l'habitude (mais en nombre), qu'à l'heure où cela est arrivé les professionnels de l'unité étaient sur l'unité d'à côté afin de leur apporter une aide. La résidente retrouvée à terre était en station debout à l'aide d'une poignée ventouse collée à la fenêtre, cette action était préconisée dans son projet personnalisé. Malheureusement cette poignée s'est détachée de la fenêtre car elle y était toujours installée et s'est trouvée usée par le soleil, ce qui a altéré son fonctionnement.

L'erreur des personnels en place ce jour-là est d'avoir laissé seule en verticalisation une résidente qui normalement est en fauteuil. Elles ont sécurisé en positionnant le fauteuil juste derrière la personne au cas où celle-ci lâcherait prise, mais cela n'a pas suffi à éviter la chute à terre.

Effectivement, c'est un dysfonctionnement qui sera repris avec l'équipe mais étendu à l'ensemble du personnel afin d'éviter ce genre d'accident.

Même s'il faut être conscient que malgré toute notre vigilance nous ne serons pas en mesure d'affirmer qu'aucune chute n'aura lieu.

Concernant le suivi des chutes, nous ne sommes pas actuellement en mesure de mettre en place de statistiques précises. A chaque chute nous demandons aux équipes de nous prévenir systématiquement et d'effectuer un rapport d'incident, mais celles-ci ne sont pas nécessairement recensées ; ce qui peut être une idée intéressante à mettre en place.

Il y a aussi depuis peu la possibilité de remplir une fiche de signalement des événements indésirables.

Dans la prise en charge, dès la découverte de la chute, l'infirmière présente est prévenue et met en place les soins nécessaires auprès de la personne. La famille est ensuite systématiquement prévenue.

Notre souhait d'endiguer le nombre d'accidents et d'incidents auprès des résidents. Nous tentons d'y pallier par notre organisation mais il subsiste parfois quelques failles ou manquements qui aboutissent à ce genre de situation.

IV. Protocole avec le CHU pour l'accueil des personnes polyhandicapées en milieu hospitalier : suite de la rencontre avec le Professeur CASTELNAU.

Nous avons réitéré auprès du Professeur CASTELNAU notre volonté de nous inscrire dans cette démarche et sommes actuellement dans l'attente de son retour.

V. Dossier d'aménagement des domiciles : évolution des pratiques de l'établissement.

Les dossiers d'aménagement de domicile sont de la compétence de l'ergothérapeute.

La position de la MDPH est : dès lors que l'établissement dispose d'un ergothérapeute dans son personnel, c'est prioritairement lui qui doit effectuer les dossiers.

C'est-à-dire se rendre au domicile des parents, échanger avec eux sur leurs besoins et choisir les orientations d'aménagements en fonction du handicap de l'enfant et de son évolution, réaliser un diagnostic...

L'ergothérapeute du CESAP dispose d'un mi-temps et il est difficile de mener à bien toutes ses missions compte tenu du temps qui lui est imparti.

C'est pourquoi certains dossiers d'aménagement ont été longs avant d'aboutir.

Il faut savoir qu'après ce travail effectué par l'ergothérapeute le dossier est loin d'être finalisé.

Il faut ensuite constituer le dossier administratif qui comprend les devis effectués par les entreprises du bâtiment qui viendront constituer les bases du montant des travaux, et d'autres documents nécessaires à toute demande de financement auprès de la MDPH.

Ce dossier est élaboré par l'assistante sociale en lien avec l'ergothérapeute.

Puis c'est ensuite à la MDPH de valider le dossier ce qui prend encore beaucoup de temps.

Nous avons déjà repris avec Madame DELOUX ; les dossiers d'aménagement en cours depuis quelques années et avons réussi à rattraper le retard. Mais entre temps d'autres demandes sont arrivées et certaines familles font remonter qu'elles sont dans l'attente d'un retour de Madame DELOUX.

Nous évaluerons le nombre de situations en attente d'une réponse et réorganiserons sûrement notre fonctionnement au niveau des aménagements de domicile.

VI. Où en sont les recrutements d'un ou une kinésithérapeute et orthophoniste ?

D'un commun accord nous avons décidé avec l'orthophoniste recrutée de mettre fin à sa période d'essai. Elle n'avait pas pris la mesure du travail au sein de l'établissement et notre fonctionnement ne semblait pas correspondre à son projet professionnel.

A ce jour, nous n'avons pas d'autres candidatures, de même que pour le poste de kinésithérapeute.

VII. Demande de la création d'un poste d'un enseignant spécialisé, réponse du directeur d'Académie.

Lecture par Madame BERNARD du courrier reçu par le directeur d'Académie.

Un courrier sera refait par l'AFAC afin d'appuyer de nouveau notre demande en rapport avec l'obligation de l'Education nationale depuis la loi de 2005.

L'âge de nos résidants ne doit pas être uniquement le critère principal (au-delà des 16 ans pour la plupart des jeunes qui composeraient le groupe) et c'est à l'Education nationale de s'adapter à nos résidants et à leur potentiel.

VIII. Activité piscine et balnéo : point de situation.

L'ensemble des créneaux piscine et balnéothérapie fonctionne mieux cette année même s'il subsiste toujours des problèmes techniques aux Haies Vives.

Un créneau à la balnéothérapie de Château-Renault est disponible un vendredi sur deux et il peut être proposé aux familles qui souhaiteraient accompagner leur enfant comme nous l'avons proposé auparavant. Cette place n'est accessible qu'aux personnes en capacité d'être autonome à la marche.

IX. Echanges sur le nouveau dispositif de taxis Ulysse.

Le démarrage au 02 janvier 2014 s'est bien passé. Le travail préparatoire effectué auprès des familles et avec la société ULYSSE a permis d'éviter les écueils.

La prochaine montée en charge de la société ULYSSE se fera en septembre, à la rentrée prochaine. La totalité des transports sera alors assurée et il est possible qu'il y ait des modifications dans les tournées à ce moment.

X. Projet éducatif : échanges sur l'importance des sorties extérieures.

Les familles précisent qu'il est important de continuer à mettre en place des sorties extérieures ce qui se fait moins qu'auparavant.

En effet avec l'avancée en âge, l'alourdissement des pathologies rend le travail du quotidien plus important et il est difficile aux équipes d'aller en sortie le matin une fois que ces temps sont finis.

Les sorties l'après-midi seraient plus envisageables mais nécessitent une adaptation dans notre organisation.

C'est notamment grâce à la présence des personnes en contrats aidés que nous envisageons de soutenir ces sorties. Ces derniers, arrivés depuis peu, nécessitent néanmoins du temps pour s'adapter et être en capacité d'accompagner au mieux les personnes et ce en doublure.

La sortie Mode H a été très appréciée par les familles qui ont pu y participer. L'idéal serait de pouvoir développer cela mais c'est tout de même une organisation spécifique et particulière qui a fortement mobilisé les unités qui l'ont mise en place.

XI. Bilan de la journée associative du 03 décembre 2013.

Le thème était sur le parcours de l'utilisateur de la naissance à l'âge adulte avec des intervenants professionnels de toutes les structures du CESAP.

Marie-Agnès JONGHMANS est intervenue sur les démarches administratives en amont et au passage des 20 ans. Elle remercie d'ailleurs les familles qui ont répondu rapidement au

questionnaire envoyé par Eglantine CELLE, stagiaire assistante-sociale, afin de constituer un document qui reprend toutes les étapes et explique les démarches.
Ce document est désormais disponible pour toutes les familles.
Les familles qui ont participé à cette journée ont apprécié d'entendre parler des adultes et pas uniquement des enfants.
Il serait bien de transmettre les comptes-rendus auprès des parents et notamment les films passés. Nous les communiquerons dès que nous les recevrons du Siège social.

XII. Bilan de Noël.

Comme chaque année la Mère Noël cette fois accompagnée du Père Noël ont distribué un petit cadeau pour chaque résidant. Ils ont eu un bon accueil dans toutes les unités, malheureusement sur certaines d'entre elles des réunions étaient prévues, il y avait donc peu de monde pour les accueillir lors de la distribution.
Beaucoup de familles ont apprécié le cadeau.
Les très beaux sacs vont être réutilisés pour des créations artistiques.

XIII. Principe d'une demande de subvention aux familles (même principe que les coopératives d'école) afin de financer les activités et les loisirs.

Nous avons déjà évoqué l'idée d'une création d'une coopérative au sein de l'établissement afin de participer aux sorties d'été ou aux activités ponctuelles ou régulières (activité clown...) ou au budget loisir.

Il est nécessaire d'être clair sur ce que l'on souhaite réellement mettre en place ici :

- Soit il s'agit d'une coopérative ce qui peut être un peu plus compliqué dans sa mise en place et dans son suivi ;
- Soit il s'agit d'une participation forfaitaire des parents comme sur l'établissement du Poujal dont Monsieur CARMILLET avait fait lecture du courrier envoyé aux familles lors du précédent CVS. Si c'est le cas, se pose alors la question d'une obligation pour les familles de donner et combien (minimum imposé ?, libre choix ?).

L'idée retenue est de faire parvenir un questionnaire à l'ensemble des familles afin de connaître leur positionnement sur la question ?

XIV. Avis CVS sur le projet d'établissement MAS 2013-2018 (ci-joint documents PDF sur CD).

Le fond du projet est validé même s'il reste encore des petits aménagements à faire notamment sur la forme.
D'autres part, il y a certaines parties identiques entre les projets MAS et EME mais à certains endroits il faut différencier les écrits (exemple cité par une maman notamment sur l'éveil des personnes).
Les modifications seront apportées afin de valider définitivement le projet.

XV. Questions diverses :

- **Une famille demande s'il est possible de contribuer à l'élaboration des repas ?**
Oui il est possible que les familles participent à une commission menu qui a lieu trimestriellement. Elle doit se faire connaître auprès de Madame LAUSECKER qui lui transmettra les dates des commissions (le 10 mars pour la prochaine).
- **Augmentation du nombre de places de parking handicapés sachant que certaines sont utilisées par des salariés handicapés.**
Effectivement les places sont utilisées par des professionnels reconnus travailleurs handicapés.
Pour l'instant nous n'avons pas prévu d'augmentation car c'est la première fois que nous avons cette demande. Il est vrai que les moments où les places viennent à manquer sont assez peu nombreux dans une année, cela reste à envisager.
A la MAS, il arrive que des salariés se garent le week-end sur les places handicapées.

Cela sera retransmis sur les unités de la MAS afin que les salariés respectent les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite.

- **Clown**

Décalage des dates de démarrage de l'activité du fait de la difficulté de faire coïncider leurs interventions avec le planning des réunions déjà bien rempli.

- **Archevêque**

Une rencontre est prévue avec l'Archevêque de Tours à sa demande le 30 janvier au sein de l'établissement.

Toutes les familles seront informées de cette rencontre et chacun sera libre d'y participer ou pas. Certains parents questionnent sur cette présence religieuse au sein de l'établissement mais nous garderons toute la neutralité nécessaire et sommes ouverts à toute venue quelle que [soit la religion représentée](#) conformément au projet d'établissement.

- **Dates des réunions parents/professionnels 2014 :**

18 mars, 17 juin, 7 octobre.

Thèmes à définir.

- Une émission va passer sur m6 le dimanche soir en janvier et aura pour thème les institutions accueillant des personnes handicapées.

Prochaine réunion : le 21 mai 2014

Reugny, le jeudi 03 avril 2014

**La Présidente,
Chantal BERNARD**

**Le directeur-adjoint,
Stéphane RENOU**

Diffusion : Ensemble du personnel, membres du CVS, familles